

Le Conseil municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de Madame TROQUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de la convocation : 16 mai 2018

Présents : Mmes TROQUET, ROUX, BONHOMME, BALLESTER, MOMPLOT, VARACHE, Mrs GARY, FOURNIER, GAUDET, SENEZE, VICTORI

Absents excusés : Mr CAILLEY donne pouvoir à Mme TROQUET
Mr ROURE donne pouvoir à Mme ROUX

Secrétaire de séance : Mme ROUX

I) INTERVENTION DE LA FREDON

Monsieur Frédéric CARAY, responsable à la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON), a présenté à l'Assemblée l'audit et les préconisations émises pour la commune dans le cadre de la Charte d'Entretien des Espaces Publics.

II) TRAVAUX

1) Aménagement de surface de la rue des Ecoles : choix du maître d'œuvre

Conformément au Plan d'Aménagement de Bourg, le Conseil municipal souhaite poursuivre l'aménagement et l'embellissement du bourg. Il souhaite aménager la 2^{ème} partie de la rue des Ecoles ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de choisir le groupement GEOVAL-DESCOEUR, dont le mandataire sera le Cabinet GEOVAL, comme maître d'œuvre pour l'aménagement de la 2^{ème} partie de la rue des Ecoles et sa proposition d'honoraires d'un montant de 11 900 € HT.

2) Travaux d'assainissement rue des Ecoles 2^{ème} partie : entreprise retenue

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du résultat de la commission d'ouverture des plis, qui s'est tenue dans les locaux du SIVOM de la Région d'Issoire, le 4 mai 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider le choix de la commission d'ouverture des plis donnant sa préférence à l'entreprise HUGON, pour un montant de 89 287.50 € HT.

3) Travaux d'assainissement 2019 : ouverture des plis de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un réseau d'eaux usées rue du Tabot

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de la décision prise par la commission lors de l'ouverture des plis concernant la maîtrise d'œuvre pour les travaux de

construction d'un réseau d'eaux usées rue du Tabot, dans le cadre du Programme d'Assainissement 2019 du Syndicat Mixte de l'Eau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de confier la mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de construction d'un réseau d'eaux usées rue du Tabot - programme d'Assainissement 2019 - au cabinet GEOVAL, pour un montant de 6 500 € HT.

4) Ecole : réfection de deux classes

Madame le Maire explique au Conseil que les deux classes du bas à l'école méritent d'être rafraichies. Le projet de travaux porterait sur la réfection des murs (peinture) et du sol (vitrification du parquet). Elle propose deux devis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de procéder à la restauration de deux classes à l'école,
- d'accepter le devis le moins disant, soit le devis de l'entreprise PERETTI à Clermont-Ferrand, pour un montant de 13 655.75 € HT.

III) OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Madame le Maire informe le Conseil des difficultés pour obtenir le versement des subventions accordées pour les travaux en cours. En attente de leur versement et afin d'honorer le paiement des factures de travaux et d'honoraires, il serait nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Madame le Maire présente une offre du Crédit Agricole et une offre de la Caisse d'Epargne.

A l'unanimité, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à contracter auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit pour un montant de 180 000 € à un taux de 0.8%, pour une durée de 12 mois.

IV) DEGREVEMENT SUR REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter l'annulation de redevance d'assainissement 2017 émise à tort, pour un montant total de 12.20 €.

V) RACHAT A L'EPF SMAF DES PARCELLES CADASTREES SECTION C N°789, 1749, 1751, 1752 ET 1754

Madame le Maire expose :

L'Etablissement Public Foncier a acquis pour le compte de Mond'Arverne Communauté les parcelles cadastrées section C n° 789, 1749, 1751, 1752 et 1754, afin de réaliser un projet de construction de logements sociaux mené par l'OPHIS du Puy-de-Dôme.

Il est proposé aujourd'hui au Conseil municipal, de racheter ces parcelles afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte notarié au prix de cession toutes taxes de 122.05 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le rachat par acte notarié des parcelles susvisées,
- accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,
- désigne Maître Claude GRAULIERE pour rédiger l'acte.

VI) CLASSEMENT ET DECLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Vu l'enquête publique préalable intervenue du 3 au 17 avril 2018 et le rapport du Commissaire Enquêteur en date du 25 avril 2018,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désaffecter du domaine privé de la Commune et de classer dans le domaine public communal, les parcelles cadastrées section C n°1776 d'une contenance de 20 m² et n°1778 d'une contenance de 11 m²,
- de déclasser du domaine public et de classer dans le domaine privé de la Commune, les parcelles cadastrées section C n°1779 d'une contenance de 14 m² et n°1780 d'une contenance de 1 m²,
- de charger Madame le Maire de procéder aux formalités liées à ce classement et à ce déclassement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide également à l'unanimité :

- d'acheter la parcelle cadastrée section C n°1774 d'une contenance de 11 m²,
- de choisir Maître Claude GRAULIERE pour établir l'acte notarié de cette vente,
- de désigner Madame Bernadette TROQUET comme signataire de cette vente.
- de charger Madame le Maire de procéder aux formalités liées à cette délibération.

VII) CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER

Considérant qu'en raison de la création récente de zones paysagères sur la commune et afin de pouvoir entretenir ces zones, il y a lieu de créer un emploi saisonnier d'agent des espaces verts et de la voirie à temps incomplet à raison de 26 heures de travail par semaine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de créer un emploi saisonnier d'agent des espaces verts et de la voirie à compter du 1er juin 2018, pour une durée de 6 mois,
- précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 26 heures/semaine.
- décide que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques et correspondra au 1er échelon, soit à l'IB 347 IM 325.
- habilite Madame le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

VIII) RUE DU STADE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de procéder à la réalisation d'un relevé topographique rue du Stade, pour un montant de 1 300 € HT.
- de procéder à la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'extension des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sur la rue du Stade, pour un montant de 2 400 € HT.

IX) MOND'ARVERNE COMMUNAUTE

1) Nomination d'un référent pour la démarche plan climat air énergie territorial (PCAET)

Le Conseil municipal désigne Madame Nicole ROUX, comme référent auprès de Mond'Arverne Communauté, pour la démarche plan climat air énergie territorial (PCAET).

2) Approbation du rapport du 12 février 2018 de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et Mond'Arverne Communauté. Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaires et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Depuis le 1er janvier 2017, la commission doit remettre son rapport évaluant le coût net des charges transférées aux communes. Cette dernière s'est réunie le 12 février 2018 et a rendu son rapport présenté en annexe.

À la suite de cet exposé et après délibération, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité, le rapport de la CLECT du 12 février 2018.

X) FESTIVITES

1) Fête nationale

Vendredi 13 juillet, la municipalité organisera une retraite aux flambeaux, emmenée par le Réveil Sauvetatois. Le point de rendez-vous sera à l'Espace Culturel à 21h45. Des lampions seront distribués aux enfants.

2) Journées du Patrimoine

Cette année les journées du Patrimoine auront pour thème « Année européenne du patrimoine culturel 2018, l'art du partage ». Vendredi 14 septembre après-midi sera dédié aux enfants de l'école. La municipalité ouvrira gratuitement au public l'église, le donjon et une cave, dimanche 16 septembre de 14h à 18h.

3) Brocante

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'organiser la brocante annuelle le dimanche 30 septembre 2018 dans le bourg,
 - de fixer le prix de l'emplacement à 2 € le mètre linéaire,
 - de laisser jusqu'à 5 mètres linéaires gratuits pour les habitants de La Sauvetat.
- La Band'Ana 63 et le Réveil Sauvetatois animeront cette journée.

La séance est levée à 23h30.